
Annexe 1 à l'article 15, alinéa 1

(état au 01.01.2016)

1. Positions du tarif***1.1 Unités de prix***

- A4/A3 Format du plan: A4 ou A3
- >A3 Format du plan: supérieur à A3
- BAT Bâtiment
- CERTIF Certificat de conformité
- COMM Commune
- FICH Fichier informatique relatif à un extrait d'un seul tenant et aux spécifications uniformes sur le périmètre concerné
- IMM Immeuble
- MANDAT Mandat
- Mo Mégaoctet
- NOM Nom
- PCE Pièce
- PF Point fixe
- PL Point limite
- PLX Point limite auxiliaire
- PLAN Plan
- PT Point
- REPERT Répertoire
- SNAT Surface de nature
- SPART Surface partielle

1.2 Points

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
1	MANDAT			
10	Mutation de limite avec travaux de terrain <i>Préparatifs administratifs, travaux techniques préalables aux travaux de terrain et de bureau, travaux techniques et administratifs de clôture, actualisation du jeu de données GRUDA-MO.</i>	MANDAT		463.0
10.1	Préparatifs administratifs <i>Réception, examen, clarification et confirmation du mandat ou de l'avis des services publics (communes, registre foncier, etc.). Ouverture d'une fiche de travail, mise à jour du registre des mutations, organisation du travail.</i>	MANDAT	112.2	
10.2	Travaux techniques préalables aux travaux de terrain <i>Travaux préparatoires et réunion des documents nécessaires, tels que:</i> – <i>esquisses de mutation (plans nécessaires)</i> – <i>registre des coordonnées, définition des surfaces, canevas</i> – <i>préparation du jeu de données, transfert vers les instruments.</i>	MANDAT	63.3	
10.3	Travaux techniques préalables aux travaux de bureau <i>Travaux préparatoires et réunion des documents nécessaires tels que:</i> – <i>dossiers, plans, instruments, équipements informatiques.</i>	MANDAT	114.6	
10.4	Travaux administratifs de clôture <i>Etablissement du décompte avec quotes-parts des personnes privées et de la commune, expédition du dossier de mutation, encaissement</i> <i>Calcul des quotes-parts pour le récapitulatif des coûts, la facture annuelle et le rapport annuel.</i>	MANDAT	65.7	
10.5	Travaux techniques de clôture <i>Contrôle des plans et du dossier de mutation et de mensuration, dépôt et archivage des dossiers utilisés et nouveaux.</i>	MANDAT	87.2	
10.6	Actualisation du jeu de données (GRUDA-MO).	MANDAT	20.0	
11	Mutation de limite sans travaux de terrain <i>Préparatifs administratifs, travaux techniques préalables aux travaux de bureau, travaux techniques et administratifs de clôture, actualisation du jeu de données GRUDA-MO.</i>	MANDAT		399.7

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
11.1	Préparatifs administratifs <i>Réception, examen, clarification et confirmation du mandat ou de l'avis des services publics (communes, registre foncier, etc.). Ouverture d'une fiche de travail, mise à jour du registre des mutations, organisation du travail.</i>	MANDAT	112.2	
11.2	Travaux techniques préalables aux travaux de bureau <i>Travaux préparatoires et réunion des documents nécessaires, tels que:</i> – <i>dossiers, plans, instruments, équipements informatiques.</i>	MANDAT	114.6	
11.3	Travaux administratifs de clôture <i>Etablissement du décompte avec quotes-parts des personnes privées et de la commune, expédition du dossier de mutation, encaissement</i> <i>Calcul des quotes-parts pour le récapitulatif des coûts, la facture annuelle et le rapport annuel.</i>	MANDAT	65.7	
11.4	Travaux techniques de clôture <i>Contrôle des plans et du dossier de mutation et de mensuration, dépôt et archivage des dossiers utilisés et nouveaux.</i>	MANDAT	87.2	
11.5	Actualisation du jeu de données (GRUDA-MO)	MANDAT	20.0	
12	Mutation de bâtiment (par immeuble) <i>Préparatifs administratifs, travaux techniques préalables aux travaux de terrain et de bureau, travaux techniques et administratifs de clôture, actualisation du jeu de données GRUDA-MO.</i> <i>Dans le cas de mutations mixtes, le prix le plus élevé est appliqué.</i> <i>Pour les mutations de bâtiments, un mandat sera facturé par immeuble, indépendamment du nombre de bâtiments. En cas de combinaison avec une mutation de limite, facturer les prestations comme une mutation de limite.</i>	MANDAT		197.5
12.1	Préparatifs administratifs <i>Réception, examen, clarification et confirmation du mandat ou de l'avis des services publics décisionnaires (communes, préfectures). Mise à jour du registre des annonces-bâtiments, ouverture d'une fiche de travail, mise à jour du registre des mutations, organisation du travail.</i>	MANDAT	14.4	

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
12.2	Travaux techniques préalables aux travaux de terrain <i>Travaux préparatoires et réunion des documents nécessaires tels que:</i> – <i>information aux propriétaires fonciers et propriétaires foncières</i> – <i>esquisse de mutation (plans nécessaires)</i> – <i>registre des coordonnées, définition des surfaces, canevas</i> – <i>préparation du jeu de données, transfert vers les instruments.</i>	MANDAT	21.8	
12.3	Travaux techniques préalables aux travaux de bureau <i>Travaux préparatoires et réunion des documents nécessaires tels que:</i> – <i>dossiers, plans, instruments, équipements informatiques.</i>	MANDAT	76.8	
12.4	Travaux administratifs de clôture <i>Etablissement du décompte avec quotes-parts des personnes privées et de la commune, expédition du dossier de mutation, encaissement</i> <i>Calcul des quotes-parts pour le récapitulatif des coûts, la facture annuelle et le rapport annuel.</i>	MANDAT	37.4	
12.5	Travaux techniques de clôture <i>Contrôle des plans et du dossier de mutation et de mensuration, dépôt et archivage des dossiers utilisés et nouveaux.</i> <i>Etablissement d'une copie d'information.</i>	MANDAT	27.1	
12.6	Actualisation du jeu de données (GRUDA-MO)	MANDAT	20.0	
13	Rétablissement <i>Préparatifs administratifs, travaux techniques préalables aux travaux de terrain et de bureau, travaux techniques et administratifs de clôture.</i>	MANDAT		217.0
13.1	Préparatifs administratifs <i>Réception, examen, clarification et confirmation du mandat. Ouverture d'une fiche de travail, mise à jour du registre des mutations, organisation du travail.</i>	MANDAT	49.8	
13.2	Travaux techniques préalables aux travaux de terrain	MANDAT	54.2	

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
	<i>Travaux préparatoires et réunion des documents nécessaires tels que:</i>			
	– <i>esquisse de mutation (plans nécessaires)</i>			
	– <i>registre des coordonnées, définition des surfaces, canevas</i>			
	– <i>préparation du jeu de données, transfert vers les instruments.</i>			
13.3	Travaux techniques préalables aux travaux de bureau <i>Travaux préparatoires et réunion des documents nécessaires tels que:</i>	MANDAT	38.5	
	– <i>dossiers, plans, instruments, équipements informatiques.</i>			
13.4	Travaux administratifs de clôture <i>Etablissement du décompte avec quotes-parts des personnes privées et de la commune, expédition du dossier de mutation, encaissement</i> <i>Calcul des quotes-parts pour le récapitulatif des coûts, la facture annuelle et le rapport annuel.</i>	MANDAT	37.4	
13.5	Travaux techniques de clôture <i>Contrôle des plans et du dossier de mutation et de mensuration, dépôt et archivage des dossiers utilisés et nouveaux.</i>	MANDAT	27.1	
13.6	Actualisation du jeu de données (GRUDA-MO)	MANDAT	10.0	
14	Saisie de bâtiments projetés (par n° de bâtiment) <i>Travaux techniques préalables aux travaux de bureau, saisie dans le jeu de données GRUDA-MO.</i>	MANDAT		42.0
14.1	Travaux techniques préalables aux travaux de bureau <i>Préparation et réunion des documents nécessaires tels que:</i>	MANDAT	22.0	
	– <i>dossiers, plans, équipements informatiques.</i>			
14.2	Saisie dans GRUDA-MO.	MANDAT	20.0	
2	TRAVAUX DE TERRAIN			
20	Points fixes planimétriques (PFP)			
20.1	PFP existants			
20.11	Recherche d'un PFP existant ou supprimé, y compris signalisation comme visée de rattachement. <i>Les positions 20.111 et 20.112 ne sont pas cumulables.</i>			
20.111	– sans moyens auxiliaires	PF		19.9

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
20.112	– par des moyens auxiliaires (ruban, instrument, etc.) <i>Lorsqu'une recherche à l'instrument est nécessaire, la position 20.14 est ajoutée.</i>	PF		39.9
20.12	Rétablissement d'un PFP manquant, <i>y compris contrôle et évaluation des écarts éventuels; les mises en station nécessaires sont décomptées sous position 20.14.</i> <i>Les positions 20.121 et 20.122 ne sont pas cumulables.</i>			
20.121	– à l'instrument	PF		78.7
20.122	– à partir des repérages excentriques	PF		63.0
20.13	Contrôle d'un PFP			
20.131	– par des moyens simples	PF		31.5
20.132	– à l'instrument à partir de points fixes voisins <i>par PFP contrôlé.</i> <i>Les mises en station nécessaires sont décomptées sous position 20.14.</i>	PF		31.5
20.133	– dans le cadre d'une visite périodique, <i>y compris compléments ou nouveau dessin de la fiche signalétique.</i>			
20.1331	– point avec ou sans repérage central	PF		37.7
20.1332	– point avec repérage excentrique	PF		63.0
20.1333	– levé tachéométrique pour la fiche signalétique	PF		63.0
20.134	– par station libre <i>décompté sous position 20.14, mise en station.</i>			
20.14	Mise en station: PFP existant, <i>y compris les mesures nécessaires pour levés de contrôle et/ou de détail ou implantation.</i>	PF		59.8
20.15	Station libre pour levé d'un PL	PF		111.6
20.151	Mise en station (<i>par analogie avec pos. 20.14</i>)	PF	59.8	
20.152	Points de rattachement: 2 PFP (<i>par analogie avec pos. 20.111</i>)	PF	39.8	
20.153	Point de rattachement: 1 PL (<i>par analogie avec pos. 21.111</i>)	PF	12.0	
20.16	Station libre pour levé de points de situation	PF		95.8
20.161	Mise en station (<i>par analogie avec pos. 20.14</i>)	PT	59.8	
20.162	Points de rattachement: 3 PL (<i>par analogie avec pos. 21.111</i>)	PT	36.0	
20.17	Détermination altimétrique (d'un PFP ayant subi une modification de l'altitude) – par nivellement géométrique, <i>y compris contrôle</i>	PF		94.3

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
20.18	Détermination altimétrique (d'un PFP ayant subi une modification de l'altitude) – par méthode tachéométrique <i>La mise en station est décomptée séparément selon la position 20.14.</i>	PF		19.9
20.2	PFP nouveaux			
20.21	Reconnaissance, mise en station, y compris mesure sur le nouveau point (avec ou sans détermination de l'altitude)	PF		142.7
20.211	– reconnaissance, <i>y compris piquetage, mise à jour de l'esquisse de mutation.</i>	PF	63.0	
20.212	– mise en station, y compris mesure sur le nouveau point (avec ou sans détermina- tion de l'altitude) <i>Mesures dans les 2 positions</i>	PF	79.7	
20.22	Mise en station, y compris mesure sur point de rattachement (avec ou sans détermina- tion de l'altitude) <i>Mesures dans les 2 positions</i>	PF		79.7
20.23	Mesure d'un repérage excentrique	PF		59.8
21	Points limites (PL)			
21.1	PL existants <i>Les positions 20.11 et 20.12, ainsi que les positions 21.111 et 21.112 ne sont pas cumulables.</i>			
21.11	Recherche d'un PL existant ou supprimé			
21.111	– sans moyens auxiliaires	PL		12.0
21.112	– par des moyens auxiliaires (ruban, instru- ment, etc.). <i>Lorsqu'une recherche à l'instrument est nécessaire, la position 20.14 est ajoutée.</i>	PL		24.0
21.12	Rétablissement d'un PL manquant, <i>y compris contrôle et évaluation des écarts éventuels</i>	PL		37.7
21.13	Contrôle d'un PL existant <i>(seulement s'il est nécessaire à la mutation) à l'aide de mesures de contrôle ou par im- plantation.</i>	PL		15.7
21.2	Nouveaux PL			
21.21	Piquetage			
21.211	– détermination directe non liée à des condi- tions, avec piquetage	PL		19.9
21.212	– détermination liée à des conditions <i>à l'aide de moyens simples mais sans calcul.</i>	PL		47.8

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
21.213	– détermination à partir d'éléments préalablement calculés, <i>y compris contrôle (un levé éventuel ne sert que de contrôle et est compris dans la position; pas de nouveau calcul).</i> <i>Le levé préalable de points d'ajustage, nécessaire à la réalisation de cette position, est décompté avec les positions correspondantes du tarif.</i>	PL		37.7
21.214	– détermination de la limite à l'intérieur de bâtiments (mur mitoyen), montant par PLX	PLX		79.7
21.22	Mesures			
21.221	– levé d'un PL ou d'un PLX, y compris contrôle <i>Levé des PL déterminés selon 21.211 et 21.212, y compris contrôle</i>	PL/PLX		19.9
21.23	PL supprimés			
21.231	– évacuation des PL supprimés, voir sous matérialisation.			
22	Points de situation, y compris points de bâtiments			
22.1	Nouveaux éléments de situation			
22.11	Levé ou mesurage d'un point de situation et/ou d'un point de bâtiment et/ou d'une entrée de bâtiment, <i>y compris le levé de la couverture du sol ou du genre de bâtiment, et du numéro de maison.</i> <i>Si la charge de travail liée au relevé du numéro est exceptionnelle, elle est décomptée en régie.</i>			
22.111	– levé ou mesurage simple	PT		8.0
22.112	– levé double	PT		12.0
3	MATÉRIALISATION DES PFP ET DES PL			
30	Matériel Le matériel est facturé à 125% du prix d'achat (y compris un éventuel travail fourni par des aides de terrain), hors TVA.			
31	Travaux Les prix des travaux comprennent les matériaux accessoires tels que mortier, béton, bitume, etc.			
31.1	Types standard			
31.101	Pose d'une nouvelle borne (PL ou PFP)	PCE		84.0
31.102	Redressement et calage d'une borne existante	PCE		40.0
31.103	Surélévation d'une borne existante	PCE		105.0
31.104	Abaissement d'une borne existante	PCE		105.0
31.105	Percement d'un trou et peinture sur PL	PCE		12.0

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
31.106	Pose d'une petite cheville en laiton avec tampon	PCE		19.0
31.107	Scellement d'une cheville en laiton normale au moyen de ciment ou de mortier synthétique	PCE		32.0
31.108	Scellement d'une grosse cheville en laiton au moyen de ciment ou de mortier synthétique	PCE		60.0
31.109	Bétonnage d'une cheville en laiton ou d'un tube en fer <i>avec une cheville scellée dans un socle en béton d'environ 30/30/30 cm. Bétonnage d'un fer à béton, avec drainage.</i>	PCE		60.0
31.110	Battage d'un petit tube en fer d'environ 50 cm de long (avec ou sans cheville)	PCE		24.0
31.111	Battage d'un gros tube en fer ou d'un pieu de bois dur, d'au moins 1 mètre de long	PCE		32.0
31.112	Gravure et peinture d'une petite croix (longueur des branches 4 cm)	PCE		32.0
31.113	Gravure et peinture d'une grande croix (longueur des branches 8 cm)	PCE		46.0
31.114	Rénovation et peinture d'une croix existante	PCE		19.0
31.115	Pose d'une borne synthétique (d'au moins 60 cm de long)			
31.1151	– au maillet ou à la masse	PCE		19.0
31.1152	– par battage	PCE		30.0
31.1153	– par vissage	PCE		37.0
31.1154	– par forage et calage	PCE		56.0
31.116	Arrachage d'une borne (PL ou PFP) en pierre ou synthétique	PCE		25.0
31.117	Arrachage d'une cheville en laiton et rétablissement de l'état initial	PCE		19.0
31.118	Suppression d'une croix	PCE		19.0
31.2	Types complémentaires (suppléments)			
31.201	Bétonnage d'une borne	PCE		62.0
31.202	Pose d'un regard en fonte ou en ciment sur un point, y compris creusement pour profondeur supplémentaire	PCE		52.0
31.203	Découpe et rhabillage d'un revêtement de chaussée de plus de 3 cm d'épaisseur	PCE		109.0
31.204	Extraction de pierres ou creusage d'un rocher sous la surface du sol <i>à l'aide d'une perforatrice, jusqu'à la profondeur nécessaire à la pose d'une borne.</i>	PCE		62.0
31.205	Abaissement d'une borne (d'une profondeur d'au moins 15 cm) pour recouvrement de sécurité	PCE		42.0
31.206	Pose centrée d'une dalle souterraine, y compris creusement pour profondeur supplémentaire	PCE		69.0

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
31.207	Pose d'une cheville de repérage excentrique, y compris mesure	PCE		52.0
31.208	Dégagement d'une dalle souterraine	PCE		55.0
31.209	Arrachage d'un regard de fonte ou de béton	PCE		42.0
31.210	Dépose et remise en état d'un pavage de chaussée ou d'une bordure en pavés à em- boîtement	PCE		109.0
31.211	Remise en état d'un mur après arrachage d'une borne	PCE		19.0
4	TRAVAUX DE BUREAU			
40	Points fixes planimétriques (PFP)			
40.1	PFP existants			
40.11	Calcul de la station (orientation, gisements)	PF		18.0
40.12	Calcul des altitudes <i>à partir des PFP/PFA environnants</i>	PF		18.0
40.13	Mise à jour des fichiers <i>Registre des coordonnées, registre des mutations, jeu de données de la MO.</i>	PF		9.0
40.2	Nouveaux PFP			
40.21	Détermination d'un nouveau PFP avec ou sans l'altitude	PF		101.3
40.211	– étude de la modification ou du complément du canevas, éventuellement du genre de matérialisation	PF	32.5	
40.212	– calcul des coordonnées avec ou sans l'altitude	PF	18.0	
40.213	– mise à jour des fichiers <i>Registre des coordonnées, registre des mutations, jeu de données de la MO.</i>	PF	9.0	
40.214	– définition des positions d'une écriture	PF	10.0	
40.215	– affectation des attributs <i>IdentDN, précision planimétrique et altimé- trique, fiabilité planimétrique et altimétrique, signe (code de genre), protocole, numéro.</i>	PF	10.0	
40.216	– mise à jour des plans des PFP	PF	21.8	
40.22	Détermination d'un nouveau point planimé- trique, sans matérialisation (PFP4)	PF		50.5
40.221	– étude de la modification ou du complément du canevas (<i>par analogie avec pos. 40.211</i>)	PF	32.5	
40.222	– calcul des coordonnées avec ou sans l'altitude (<i>par analogie avec pos. 40.212</i>)	PF	18.0	
40.23	Station libre pour levé d'un PL	PF		52.3
40.231	– étude de la modification ou du complément du canevas (<i>par analogie avec pos. 40.211; ne retenir que la moitié du mon- tant</i>)		16.3	
40.232	– calcul de la station (orientation, gisements) (<i>par analogie avec pos. 40.11</i>)	PF	18.0	

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
40.233	– calcul des coordonnées sans l'altitude (<i>par analogie avec pos. 40.212</i>)	PF	18.0	
40.24	Station libre pour points de situation	PF		27.0
40.241	– calcul de la station (orientation, gisements) (<i>par analogie avec pos. 40.11</i>)	PF	18.0	
40.242	– calcul des coordonnées avec ou sans l'altitude (<i>par analogie avec pos. 40.212; ne retenir que la moitié du montant</i>)	PF	9.0	
40.3	PFP supprimés			
40.31	Suppression d'un PFP	PF		17.3
40.311	– radiation des coordonnées, y compris mise à jour des fichiers	PF	10.9	
40.312	– mise à jour des plans des PFP	PF	6.4	
40.32	Réaffectation d'un PFP en PL	PF		25.0
41	Points limites (PL)			
41.1	PL existants			
41.11	Calcul des éléments d'implantation nécessaires au rétablissement	PL		5.4
41.12	Mise à jour des fichiers: rétablissement <i>Registre des coordonnées, registre des mutations, jeu des données de la MO.</i>	PL		21.0
41.121	– détermination des attributs (signe, qualité du point, précision, définition exacte)	PL	7.0	
41.122	– mise au point d'informations graphiques concernant le numéro du point limite (position, orientation, direction et taille du texte)	PL	7.0	
41.123	– mise au point d'informations graphiques concernant les signes (orientation des symboles de points limites)	PL	7.0	
41.2	Nouveaux PL			
41.21	Calcul des coordonnées <i>Calcul des coordonnées avec justification de précision, y compris la mise à jour des fichiers.</i> <i>Les positions 41.211 à 41.213 ne sont pas cumulables.</i>			
41.211	– par un levé contrôlé (<i>double levé, mesures de contrôle</i>)	PL		12.7
41.212	– par alignement ou inscription sur un arc de cercle	PL		16.3
41.213	– par application d'une condition géométrique (par exemple intersection, centre)	PL		5.8
41.22	Détermination d'un PL projeté, y compris la mise à jour des fichiers.			
41.221	– calcul des coordonnées du PL, selon projet	PL		10.9
41.222	– ajustage pour digitalisation	PLAN		24.6
41.223	– obtention des coordonnées par saisie sur plan	PL		1.6
41.224	– calcul des éléments d'implantation	PL		5.4

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
41.225	– contrôle avec justificatifs de précision, après matérialisation	PL		7.3
41.23	Autres calculs, y compris la mise à jour des fichiers			
41.231	– calcul de rayons de cercles (par centre de cercle)	PLX		5.8
41.232	– calcul de coordonnées d'un point auxiliaire en relation avec la pos. 41.22	PLX		5.8
41.24	Mise à jour des fichiers: nouveau PL	PL		31.7
41.241	– détermination des attributs (signe, qualité du point, précision, définition exacte) (<i>par analogie avec pos. 41.121</i>)	PL	7.0	
41.242	– mise au point d'informations graphiques concernant le numéro du point limite (posi- tion, orientation, direction et taille du texte) (<i>par analogie avec pos. 41.122</i>)	PL	7.0	
41.243	– mise au point d'informations graphiques concernant les signes (orientation des sym- boles de points limites) (<i>par analogie avec pos. 41.123</i>)	PL	7.0	
41.244	– mise à jour de la définition des limites	PL	10.7	
41.25	Préparation du dossier de mutation <i>Confection du plan et du document de me- sures</i>	PL		14.6
41.26	Mise à jour d'un nouveau point limite sur une limite territoriale (surcroît de travail) <i>Lecture des coordonnées supplémentaires, adaptation de la définition des immeubles; vérification des données par l'analyseur CheckBE).</i>	PL		30.0
41.3	PL supprimés			
41.31	Radiation des coordonnées d'un PL, <i>y compris la mise à jour des fichiers</i>	PL		3.0
41.32	Mise à jour de la définition des limites	PL		8.5
41.33	Mise à jour des données de mutation (<i>IdentDN, NomMut, TexteMut, état, date de début du traitement, Date1, Date2, type d'affaire GRUDA</i>)	PL		14.3
41.34	Mise à jour des fichiers concernant une limite territoriale: radiation d'un PL (surcroît de travail)	PL		11.0
42	Couverture du sol, bâtiments compris			
42.1	Nouveaux éléments de situation <i>Calcul des coordonnées des points de situa- tion, y compris mise à jour des fichiers</i>			
42.11	Saisie d'un bâtiment projeté			
42.111	– calcul d'un point de situation	PT		5.8
42.112	– ajustage pour digitalisation	PLAN		19.8
42.113	– obtention des coordonnées par saisie sur plan	PT		0.8

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
42 .114	– saisie de la géométrie du bâtiment	PT		5.8
42 .115	– détermination de l'adresse dans GRUDA-MO: saisie du numéro (de maison), des identifiants de bâtiment (BE-GID, EGID) <i>La charge de travail exceptionnelle liée au relevé des identifiants du bâtiment est décomptée en régie.</i>	BAT		16.0
42 .12	Saisie d'un point de situation ou de bâtiment (nouveau ou modifié)			
42 .121	– calcul à partir d'un levé simple ou par mesurage	PT		5.8
42 .122	– calcul à partir d'un levé double (point de situation qualifié)	PT		10.1
42 .123	– calcul à partir de conditions géométriques (distances, etc.)	PT		5.8
42 .124	– ajustage pour digitalisation	PLAN		19.8
42 .125	– obtention des coordonnées par saisie sur plan	PT		0.8
42 .126	– détermination de l'adresse dans le système de la MO: saisie du numéro (de maison), de l'entrée et des identifiants de bâtiment (BE-GID, EGID, EDID) <i>Exécution avec la mutation de bâtiment, positionnement compris.</i>	BAT		16.0
42 .127	– mise à jour de la localisation des adresses: géométrie, y compris le positionnement du nom <i>Exécution en même temps que la mutation de bâtiment; par point d'axe, point de géométrie (noeud, points intermédiaires, périmètre).</i>	PT		5.8
42 .13	Mise à jour du jeu de données de la MO			
42 .131	– définition de la nouvelle géométrie, bâtiment et/ou couverture du sol et/ou objets divers	PT		5.8
42 .132	– relevé et saisie d'un nom de bâtiment, qui fait partie intégrante de son adresse (ex. : Chalet des Gentianes, Poste). Le nom du bâtiment fait partie intégrante de l'entrée du bâtiment.	NOM		5.0
42 .133	– mise à jour des fichiers concernant une limite territoriale: nouveaux points de situation (surcroît de travail)	PT		5.8
42 .2	Situation supprimée			
42 .21	Radiation des coordonnées (y compris mise à jour des fichiers) comme de la géométrie et des fichiers	PT		3.0
42 .22	Suppression de la géométrie pour bâtiments projetés	PT		3.0

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
42.23	Mise à jour des fichiers concernant une limite territoriale: points de situation supprimés (surcroît de travail)	PT		3.0
43	Surfaces			
43.1	Surfaces d'immeubles			
43.11	Détermination de la surface d'un immeuble (nouveau ou modifié), plan compris	IMM		76.8
43.111	– calcul d'un immeuble (nouveau ou modifié) et contrôle, <i>y compris</i> – la définition du périmètre de mutation (périmètre de mutation intérieur/ extérieur), – le relevé et la saisie des attributs (identifiant, IdentDN, numéro, numéro de parties d'immeuble) – le surcroît de travail inhérent à la détermination d'éventuelles surfaces de parties d'immeuble.	IMM	29.2	
43.112	– mise à jour des fichiers dans la MO <i>Registre des surfaces/descriptif des biens-fonds/statistique de superficie.</i>	IMM	27.1	
43.113	– mise à jour des fichiers dans GRUDA-MO <i>Registre des surfaces/descriptif des biens-fonds/statistique de superficie.</i>	IMM	6.0	
43.114	– confection du tableau et du plan de mutation (1 ex.) <i>Si les données fournies par le plan sont insuffisantes, procéder selon prescriptions cantonales.</i>	IMM	14.5	
43.12	Par plan supplémentaire (format A4 ou A3)	PLAN		7.5
43.13	Par plan supplémentaire (format > A3)	PLAN		17.0
43.14	Calcul des surfaces partielles (échangées), y compris les contrôles et calculs d'éventuels points d'intersection, <i>y compris les éventuelles définitions de surfaces.</i>	SPART		14.6
43.2	Surfaces de nature			
43.21	Détermination des surfaces de nature (nouvelles ou modifiées), y compris surfaces des bâtiments <i>Le calcul du solde par soustraction ne constitue pas un calcul de surface.</i>	SNAT		47.7
43.211	– calcul de la surface, y compris le relevé et la saisie des attributs (genre de la couverture du sol)	SNAT	14.6	
43.212	– mise à jour des fichiers dans la MO <i>Registre des surfaces/descriptif des biens-fonds/registre des mutations/statistique de superficie.</i>	SNAT	27.1	

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (détail)	Points (cumul)
43.213	– mise à jour des fichiers dans GRUDA-MO <i>Registre des surfaces/descriptif des biens-fonds/registre des mutations/statistique de superficie.</i>	SNAT	6.0	
44	Limites territoriales			
44.1	Mise à jour d'une limite territoriale <i>à la suite d'une mutation dans la commune voisine.</i>			En régie

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (cumul)
45	Exploitation des données		
45.1	Diffusion des plans, <i>y compris établissement des documents, descriptif du produit, matériel</i>		
45.11	Travail administratif <i>Réception du mandat, fourniture des renseignements nécessaires, contrôle de l'exécution, facturation et expédition.</i>	MANDAT	25.0
45.12	Travail technique		
45.121	Livraison d'un produit graphique Extraits standard de: – plan du registre foncier – plan d'ensemble – plan spécial tel que plan du réseau des points fixes, plan numéroté – plan de répartition des feuilles, plan de mutation		
45.1211	– préparatifs <i>Mise à disposition du plan demandé</i>	MANDAT	8.0
45.1212	– diffusion par reproduction <i>y compris indications requises (commune, numéro de plan, direction du nord, échelle, coordonnées, mention d'autorisation, lieu, date, organe de diffusion).</i>	A4/A3	7.5
45.1213	– diffusion par reproduction <i>y compris indications requises (commune, numéro de plan, direction du nord, échelle, coordonnées, mention d'autorisation, lieu, date, organe de diffusion).</i>	>A3	17
45.1214	– établissement d'une copie pour information (non certifiée) <i>Délivrée sans traitement, payée comptant à l'emporter</i>	A4/A3	12

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (cumul)
45.2	Diffusion de données électroniques, <i>y compris établissement des documents, descriptif du produit, matériel, support de données.</i>		
45.21	Jeux de données existants, au format Interlis, datant de la dernière livraison périodique à l'OIG. Livraison par voie électronique ou sur un support de données. Unité = commune (arrondissement)		
45.211	Travail administratif <i>Réception du mandat, fourniture des rensei- gnements nécessaires, contrôle de l'exécution, facturation et expédition.</i> Livraison du premier jeu de données	FICH	115.0
45.212	<i>Lors de la commande simultanée de plusieurs fichiers:</i> Livraison des fichiers suivants	FICH	51.0
45.22	Génération de données au sein du système de production de la MO (parfaitement à jour). <i>Production d'extraits, extraction de données (ex. AVR), création du fichier dans l'un des formats possibles (Interlis, DXF, DWG et DGN), y compris les compléments nécessaires pour des demandes de permis de construire.</i> <i>Réception du mandat, fourniture des rensei- gnements nécessaires, contrôle de l'exécution, facturation et expédition.</i>		
45.221	Jeu de données excédant le format de dessin A3 dans la gamme d'échelles 1:500–1:2000.		
45.2211	– premier fichier	FICH	230.0
45.2212	<i>Lors de la commande simultanée de plusieurs fichiers:</i> – par fichier suivant	FICH	165.0
45.222	Jeu de données jusqu'au format de dessin A3 dans la gamme d'échelles 1:500–1:2000.	FICH	153.0
45.3	Livraison de listes et répertoires <i>Extraits standard issus du jeu de données (diffusion imprimée, sur un support de don- nées ou par télécommunication). Préparation du système, sélection des données, impres- sion des données, transmission des données, étiquetage des supports informatiques.</i>		
45.31	Répertoire des immeubles et des propriétaires extrait de GRUDA-MO avec 15 inscriptions au maximum	REPERT	26.0

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (cumul)
45.32	Répertoire des immeubles et des propriétaires extrait de GRUDA-MO avec plus de 15 ins- criptions		En régie
45.33	Autres produits disponibles issus de la MO: – registres de coordonnées – protocoles de stations – fiches signalétiques – tableaux de mutation – tableaux de statistique de superficie		En régie
45.4	Frais spéciaux		
45.41	Saisie des données manquantes et complé- ments apportés aux données incomplètes		En régie
45.42	Plans, représentations, structures ou formats de données spéciaux		En régie
45.5	Certificat de conformité		
45.51	Certificat délivré lors de la diffusion d'un plan <i>Si plusieurs copies, n'en compter qu'une seule.</i>	CERTIF	10.0
45.52	Certificat délivré ultérieurement avec contrôle a posteriori	CERTIF	39.0
45.6	Conservation et délivrance des données <i>Les frais de conservation des données sont supportés par la commune. Le mandant pour la mise à jour de la MO verse à la commune 1,5% du «total des frais de muta- tion à charge du mandant».</i> <i>La délivrance ponctuelle de données (liée à un événement particulier) au service spé- cialisé du canton au sens de l'article 7 LCGéo est facturée au mandant à hauteur de 1,2% du «total des frais de mutation à charge du mandant».</i> <i>Les frais liés à la sécurité des données selon la norme SN 612010 et à la conser- vation des données sont indemnisés annuellement comme suit:</i>	2,7%	Facturation de 2,7% du total des frais de mutation à la charge du mandant (1,5% pour la conser- vation des données + 1,2% pour la délivrance des données)
45.61	Forfait de base par commune	COMM	300.0
45.62	Frais de conservation des données <i>Le volume de données considéré, exprimé en Mo, correspond à la taille du fichier ITF géné- ré dans le modèle MD.01 via Interlis, à partir des données de la MO de l'ensemble du territoire communal.</i>	Mo	350.0

Positions du tarif	Prestations	Unités de prix	Points (cumul)
46	Renseignements d'ordre général		
46.1	Fourniture de renseignements en relation avec la mensuration officielle <i>Indemnité pour la fourniture de renseignements, la correspondance avec l'autorité de surveillance et d'autres services qui ne sont pas liés à un mandat.</i>	COMM	3% du chiffre d'affaires annuel total de mise à jour de la MO
46.2	GRUDIS <i>Indemnisation des frais pour l'accès au système d'information GRUDIS.</i>	COMM	1% du chiffre d'affaires annuel total de mise à jour de la MO

1.3 Suppléments pour les travaux de terrain

Des suppléments sont versés dans des conditions déterminées pour les travaux de terrain, y compris la matérialisation.

Les suppléments suivants sont prévus:

Zia: supplément de pente
Zib: supplément pour difficultés de visibilité
Zic: supplément pour le trafic

Le supplément total Zi est la somme des suppléments ci-dessus.

1.3.1 Supplément de pente (Zia)

Tous les prix forfaitaires des travaux de terrain, matérialisation incluse, sont majorés d'un supplément de pente.

Le supplément en pourcentage est équivalent à la pente (10% de déclivité = 10% de supplément). Il ne peut être revendiqué que lorsque la pente du secteur concerné complique effectivement les travaux d'abornement et de mensuration.

1.3.2 Supplément pour difficultés de visibilité (Zib)

Tous les prix forfaitaires des travaux de terrain, matérialisation incluse, sont majorés d'un supplément pour difficultés de visibilité.

Le supplément se monte à

10% pour de faibles difficultés
20% pour des difficultés moyennes
30% pour de grandes difficultés
40% pour de très grandes difficultés

Les suppléments pour difficultés de visibilité ne peuvent être revendiqués que s'il s'avère impossible d'éliminer les difficultés rencontrées en choisissant une structure de levé différente (recours à une station libre par exemple).

1.3.3 Supplément pour le trafic (Zic)

Tous les prix forfaitaires des travaux de terrain, matérialisation incluse, sont majorés d'un supplément pour le trafic.

Le supplément se monte à

10%	pour des difficultés moyennes
20%	pour de très grandes difficultés

Les suppléments pour le trafic ne peuvent être revendiqués que s'il s'avère impossible d'éliminer les difficultés rencontrées en choisissant une structure de levé différente (recours à une station libre par exemple).

1.4 Indemnité de déplacement

L'indemnité de déplacement sert à dédommager le temps de déplacement de l'équipe de terrain (aller et retour) au sein de la commune, jusqu'à la zone de travail où la mise à jour est conduite. Il n'est prévu aucun dédommagement pour le véhicule.

Tous les prix forfaitaires des travaux de terrain, matérialisation incluse, sont majorés d'un supplément pour déplacement.

$r = U / 2\pi$	U = périmètre du territoire communal exprimé en km
$v = 40$	r = rayon moyen du territoire communal exprimé en km
$a = r / v * 60$	v = vitesse moyenne de déplacement exprimée en km/h
$b = 25$	a = temps de parcours de la distance r en minutes
	b = insertion dans le trafic, stationnement, décalage de la pause déjeuner en minutes
$c = 2a + b$	c = temps de déplacement exprimé en minutes
$z = 492$	z = temps de travail quotidien exprimé en minutes (semaine de 41 heures)
$D = c / z * 100$	D = supplément pour déplacement exprimé en %

Le calcul du supplément pour déplacement est réalisé par le service du cadastre pour chaque commune.

2. Tarif-temps

2.1 Principes

Les travaux suivants sont indemnisés au temps consacré:

2.1.1 Sur la base des salaires de fonction:

- Opérations non décrites dans les positions répertoriant les travaux.
- Nouvelles numérotations de grande envergure de bâtiments.
- Rétablissements mineurs de signes de démarcation (moins de 500 points).

2.1.2 Sur la base du tarif-temps moyen:

- Mutations ne touchant que des surfaces de nature.
- Mutations et rétablissements de grande envergure (plus de 25 000 points).

2.2 Description des fonctions, des degrés et des taux horaires

2.2.1 Fonctions

	Catégories selon les degrés		
	1	2	3
Personnel technique			
Responsable de l'entreprise	–	B	A
Ingénieur/ingénieure responsable d'un département ou d'une succursale, suppléant/suppléante de la direction de l'entreprise	D	C	B
Spécialiste qualifié(e) et indépendant(e) en génie rural, géomatique et informatique, photogrammètre qualifié(e), cartographe à fonction spéciale, responsable d'une section, chef/cheffe de l'équipe de terrain	E	D	C
Spécialiste qualifié(e) et indépendant(e) en mensuration	E	D	C
Spécialiste en génie rural, géomatique et informatique, opérateur/opératrice indépendant(e) en photogrammétrie, cartographe, chef/cheffe de l'équipe de terrain	F	E	D
Géomaticien/géomaticienne, chef/cheffe de l'équipe de terrain (travaux simples), cartographe	G	F	E
Personnel technique auxiliaire	G	G	F
Personnel administratif			
Personnel commercial, personnel de secrétariat qualifié	–	E	D
Personnel de secrétariat	G	F	E
Personnel auxiliaire de secrétariat	G	G	F
Personnel auxiliaire de terrain			
Aide de terrain qualifié(e)	G	F	E
Aide de terrain	G	G	F
Apprenti/apprentie de 1 ^{re} et de 2 ^e année		½ G	
Apprenti/apprentie de 3 ^e et de 4 ^e année		¾ G	

2.2.2 Degrés

Degré 1: La personne considérée a achevé sa formation professionnelle, mais dispose encore de peu d'expérience.

Degré 2: La personne considérée dispose d'un savoir-faire et d'une expérience qui lui permettent de traiter une mission de manière indépendante. Le degré 2 sera attribué aux personnes qui ont prouvé leurs capacités, mais en principe après deux ans de pratique à compter de l'achèvement de leur apprentissage ou après cinq ans à compter de l'achèvement d'une formation professionnelle supérieure.

Degré 3: La personne considérée a acquis une grande expérience, un vaste savoir ou a reçu une formation spéciale, ce qui lui permet de traiter les problèmes les plus difficiles de manière indépendante. Le degré 3 sera attribué aux personnes ayant prouvé leurs capacités, mais en principe après dix ans de pratique.

2.2.3 Taux horaires

Les taux horaires A à G correspondent aux valeurs fixées annuellement par la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrages publics (KBOB) pour les honoraires d'après le temps consacré.

2.3 Taux horaires et facteurs liés aux exigences pour le tarif-temps moyen

Le taux horaire pour le tarif-temps moyen TTM correspond au taux moyen fixé annuellement par la KBOB.

Facteurs liés aux exigences:

Mutations ne touchant que des surfaces de nature

Z = 0.7

Mutations et rétablissements de grande envergure

Z = 0.762

Liste des abréviations utilisées

Abréviation	Description
AVR	Données réduites de la mensuration officielle (géoproduit)
BE-GID	Identifiant cantonal de bâtiment
DXF, DWG, DGN	Formats de données de logiciels de SIG courants du marché
EDID	Identifiant fédéral d'entrée
EGID	Identifiant fédéral de bâtiment
GRUDA	Banque de données des biens-fonds du canton de Berne
GRUDA-MO	GRUDA renouvelé, version 2010
GRUDIS	Système d'information sur les données relatives aux immeubles du canton de Berne
IdentDN	Numéro d'identification du domaine de numérotation
ITF	Format de données (Interlis)
MD.01	Modèle de données 2001 de la mensuration officielle
MO	Mensuration officielle
NomMut	Nom de la mutation
OIG	Office de l'information géographique
PFA	Point fixe altimétrique
PPF4	Point fixe planimétrique de 4 ^e ordre
SN 612010	Norme suisse n° 612 010
TexteMut	Texte de la mutation